



Vision CEMAC



«Faire de la CEMAC en 2025 un espace économique intégré émergent, où règnent la sécurité, la solidarité et la bonne gouvernance, au service du développement humain»

Publication trimestrielle de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale n°01 du 29 décembre 2010
Avenue des Martyrs - Bangui-RCA - B.P. 969 - Tél. + 236 75 0999 01
email : dyingra@yahoo.fr - site : www.cemac.int

Éditorial

La vision de promouvoir un développement harmonieux dans la sous région par l'établissement d'un marché commun, par la libre circulation des biens, des personnes et des capitaux ne s'amoindrit, ni ne s'obscurcit moins en encore ne devient une illusion.

Les réponses et explications données par le Président de la Commission CEMAC quand à la gestion des ressources versées dans le compte de la CEMAC, la multiplication des grands projets intégrateurs dans la sous région comme la construction très prochaine du barrage électrique sur le siloué entre le Cameroun et le Congo qui desservira des villes et villages au-delà des deux pays, ou de l'abattoir à Sarh au Tchad, ont ébloui les esprits de ceux qui étaient présents dans cette auguste bâtisse abritant le parlement communautaire. Après la série des questions-réponses un député guinéen s'exclame : « maintenant je parlerai à mon gouvernement ! Cette réaction n'est pas isolée, singulière ni unique aux équato-guinéens, c'est la réaction naturelle de l'être humain qui ne saura s'approprier un projet, prometteur soit-il, aussi longtemps qu'il n'est pas suffisamment informé de ce qui va et de ce qui ne va pas aussi, et impliqué dans sa gestion.

D'entrée de jeu, Ntsimi renchérit : parlons franchement, de manière précise. La CEMAC est en marche, et elle fait à certains moments, dans certains domaines des grands pas. Air CEMAC décollera très très bientôt, mais réservons nous de donner de dates, le passeport CEMAC peut être émis aujourd'hui, tout comme il en pouvait de même hier et avant-hier puisque les dernières retouches ont été effectuées. Attention, la libre circulation des personnes, puis que c'est à ce niveau que se pose le problème, ne veut pas dire libre circulation des bandits et non libre établissement qui dépend et dépendra de la loi de chaque pays membres dans ce domaine.

Que n'a-t-on pas à chaque instant, entendu «En Afrique de l'ouest ! en Afrique de l'ouest...» ! que n'a-t-on pas accusé ou évalué la marche de la CEMAC à la lumière de ce qui se passerait en Afrique de l'ouest. Antoine Ntsimi rappelle que l'on ne doit pas perdre de vue les facteurs culturels. Evitons de tirer des conclusions hâtives sur la base de l'observation d'un seul angle. Très souvent, il s'agit de géométrie à plusieurs variables. La réaction et la compréhension d'un nomade et d'un sédentaire ne seront pas les mêmes de «la libre circulation de biens et de personnes». Les ethnologues et autres historiens ou psychiatres ne diront pas le contraire. Le récurrent conflit agriculteurs-éleveurs dans des pays comme le Tchad constituent l'un des preuves. Communiquons pour barrer la voie aux colporteurs des imaginations et de l'incrédulité.

La vision de promouvoir un développement harmonieux dans la sous région par l'établissement d'un marché commun, par la libre circulation des biens, des personnes et des capitaux ne s'amoindrit, ni ne s'obscurcit moins en encore ne devient une illusion. Elle progresse lentement mais sûrement même si nous avons besoins d'activer le bouton de la «volonté politique» à chaque fois que deux ou trois se rassemblent au nom de la CEMAC !

Direction de la Communication

TRANSPORT SOUS-RÉGIONAL

La compagnie Air Cemac est née



SOMMAIRE

- Parlement de la Cémac : Antoine Ntsimi présente le budget communautaire exercice 2011
- État des lieux de la Cémac : La crise financière mondiale a eu des répercussions sur la Communauté
- Air Cémac : de la décision de Yaoundé à l'Assemblée Générale constitutive du 19 novembre 2010
- Le Conseil d'administration de la compagnie Air Cemac
- Air Cemac : Communiqué final de la réunion du comité ad hoc des ministres en charge de l'Aviation civile du 19 novembre 2010
- Motion spéciale de remerciements au président Denis Sassou N'Guesso
- Le Programme économique régional en bref
- Réunion du collège de surveillance multilatérale : Communiqué de presse
- Message de fin d'année du président au personnel de la Commission

Le Parlement Communautaire examine les actions des institutions de la CEMAC



Pierre Ngolo, Président du Parlement de la CEMAC

PARLEMENT DE LA CÉMAC

Antoine Ntsimi présente le budget communautaire exercice 2011

Le président de la Commission a passé en revue les grandes lignes de ce projet lors de la session budgétaire de l'institution, qui s'est tenue du 11 octobre au 9 novembre à Malabo, en Guinée-Équatoriale, en présence du président du parlement de la Cémac, Pierre Ngolo.

Le budget, déjà adopté en Conseil des ministres, est équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 65 423 680 798 F Cfa. En ressources, il se présente de la manière suivante : ressources ordonnancées (TCI et ressources propres de la Communauté) estimées à 29.305.818.298 F Cfa ; celles provenant du guichet 1 du FODEC (Projets intégrateurs) s'élèvent à 3.706.862.500 F Cfa ; les ressources provenant des arriérés des États sont de l'ordre de 8.100.000.000 F Cfa, alors que les ressources provenant des concours financiers extérieurs se chiffrent à 24.311.000.000 F Cfa. En dépenses, cette loi de finances se rapportant au budget de la Commission de la Cémac, des Organes supérieurs et de la Coupe de football s'élève à la somme de 42.965.961.293 F Cfa.

Par rapport à l'exercice 2010, le budget relatif aux organes supérieurs enregistre une augmentation en valeur absolue de 10 000 000 F Cfa, soit 1, 18 % en valeur relative. Pour la même période, le volet fonctionnement, c'est-à-dire celui portant sur le Fonctionnement et l'investissement de la Commission de la Cémac a connu une augmentation en valeur absolue de 419 201 293 F Cfa, soit 5,52% en valeur relative.

Pour ce qui est du chapitre sur la Coupe de football de la Cémac, ce projet a connu une hausse de 23 000 000 F Cfa en valeur absolue, soit 9% en valeur relative.

Le parlement communautaire : un pilier pour la construction de la Cémac

La part consacrée à la Représentation/Pays a été créée pendant l'exercice 2011, dans le cadre de la mise en œuvre du chantier afférent au Renforcement des capacités de la Commission de la Cémac.

Quant au volet sur les institutions et institutions spécialisées, ce budget a été arrêté à la somme totale de 22.457.719.505 F Cfa, soit une augmentation en valeur absolue de 1.387.178.390 F Cfa et en valeur relative de 6,5 % par rapport à l'exercice en cours.

La présentation de ce budget au parlement communautaire s'inscrivait dans le cadre des prérogatives reconnues à cette institution par le Traité révisé de la Communauté et plus précisément par les dispositions des articles 28 et 29 de la convention régissant ce parlement.

Pour le président de la Commission, le parlement constitue un pilier essentiel dans l'architecture visant la construction d'un espace économique, social, culturel intégré en Afrique centrale. Il est appelé à jouer un rôle fondamental dans le processus engagé depuis plusieurs décennies d'union des populations de la sous-région. La mission du parlement communautaire ira naturellement en s'amplifiant dans l'intérêt de la

Communauté et de ses populations, a-t-il estimé. «Je n'ai pas manqué de souligner, dans mon rapport général sur l'état de la Communauté à l'adresse du parlement, que le budget de la Communauté constitue un instrument incontournable dans l'atteinte des objectifs assignés à chacun de nos institutions, organes et institutions spécialisées. Je n'ai pas non plus manqué d'appeler votre attention sur la précarité des ressources actuelles de notre Communauté basées sur le mécanisme de la taxe communautaire d'intégration (TCI). Je ne cesserai pas d'insister non plus sur le concours appréciable que votre institution est en mesure d'apporter dans l'amélioration du recouvrement des ressources tirées de la TCI en provenance des États membres», a déclaré Antoine Ntsimi.

Le Programme économique régional (PER) qui attend beaucoup de ce budget est le chantier-clé du Programme des réformes institutionnelles de la Cémac engagé depuis 2006. La mise en œuvre achevée du PER conduit à la vision à long terme de la Communauté. En effet, à l'horizon 2025, l'ambition clairement affichée est de faire de la Cémac un espace intégré d'économie émergente. L'année 2011 devra effectivement consacrer le démarrage de la mise en œuvre de ce vaste programme découpé en trois phases.

Trois phases pour la mise en œuvre du PER
La phase 1 (2011 – 2015) ou encore Plan opérationnel, constitué du socle institutionnel et des facteurs de base de toute communauté d'intégration, est la première étape du parcours d'accélération et de diversification des économies des États membres de la Communauté.

Le PER phase 2 (2016 – 2020), quant à lui, consiste en la consolidation de la phase 1, en particulier la mise en place des facteurs avancés de compétitivité, afin d'aboutir à la construction d'institutions communautaires fortes, viables et fiables.

Au sujet de la phase 3 (2021 – 2025), il faut dire qu'elle consacre la mise en place des investissements productifs indispensables à la création de grandes entreprises régionales à la conquête du marché international et l'émergence économique de la Communauté.

L'élaboration du Plan opérationnel (2011 – 2015) repose sur trois atouts incontestables :

- un cadre institutionnel clair et logique caractérisé par la déclinaison de cinq axes, en douze objectifs stratégiques, en vingt programmes puis en quatre-vingt-sept projets ;
- un plan cohérent, dans lequel les projets des différents axes se renforcent les uns les autres et convergent vers un même objectif ;
- une approche programme permettant l'élaboration d'un budget programme pluriannuel qui facilite la recherche, la mobilisation et l'affectation opportune des ressources à ces projets déjà



Le président de la commission, Antoine Ntsimi, devant le Parlement de la communauté

identifiés de manière claire, logique et cohérente. Ce plan est appelé à servir de document de référence et de guide d'action permanent pour les institutions, organes et institutions spécialisées de la Communauté, en commençant par la Commission de la Cémac. Il constitue le document de référence pour chaque État membre de la Cémac qui y retrouve l'agenda régional de son plan national de développement économique et social, à travers le volet pays du PER. Une telle passerelle permet d'assurer une bonne articulation entre le niveau régional et le niveau national. Outre cela, le PER est aussi appelé à être le document de référence pour les acteurs du secteur privé, partenaires essentiels et indispensables dans la création des richesses au sein de la Communauté. L'agenda communautaire détaillé et les opportunités que renferme ce plan opérationnel assurent une bonne articulation entre le secteur privé et le secteur public communautaire.

Une coopération nécessaire dans la mise en œuvre du Fonds émergence

Document de référence pour les bailleurs de fonds, le Plan opérationnel, par sa cohérence, offre une meilleure visibilité aux missions d'élaboration des cadres stratégiques d'intervention dans les pays et d'appui aux communautés économiques régionales d'intégration. Aussi le PER permet-il d'assurer une bonne articulation entre l'agenda de la Cémac et celui des partenaires au développement de la Communauté, d'une part, et fournit-il des possibilités de complémentarité entre les interventions des différents bailleurs de fonds au niveau de la Communauté, d'autre part. Au final, il faut dire que le PER devient le docu-

ment programme de la Commission de la Cémac à partir duquel, est élaboré, chaque année, le budget général de la Communauté.

«Le budget général de la Communauté (Commission, institutions et institutions spécialisées) exercice 2011, conçu dans cette logique, constitue, par conséquent, un tournant historique dans la dynamique de l'intégration de l'Afrique centrale. En cela, il constitue, sans sous-estimer l'importance des ressources nécessaires au bon fonctionnement de nos différentes structures, un budget de rupture», a poursuivi Antoine Ntsimi. Le président de la Commission a sollicité la coopération et le soutien essentiels des parlementaires communautaires pour la mise en place du Fonds émergence, principale source de financement innovant de l'exécution des programmes et projets intégrateurs du PER. Il a appelé à l'implication de tous dans la sensibilisation, l'information, la communication, la promotion du PER auprès de la société civile et des partenaires du secteur privé, dans un souci de faciliter la mobilisation de ressources financières indispensables à la bonne marche de l'intégration en Afrique centrale.

«L'implication de votre auguste institution est vivement sollicitée dans le contrôle de l'application des textes réglementaires au niveau des États membres, notamment ceux relatifs à la libre circulation des personnes, des biens des services et des capitaux, à laquelle sont fortement attachées les populations de l'Afrique centrale. C'est au prix de l'entente, de la cordialité, de la collaboration sincère et de la solidarité entre les institutions, organes et institutions spécialisées que nous sauverons notre Communauté», a conclu Antoine Ntsimi.

ÉQUIPE DE REDACTION

Directeur de Publication : Antoine Ntsimi, Président de la Commission

Rédacteur en Chef : Yingra David, Directeur de la Communication

Membres :

- Jean-Marie Maguena, Vice-Président de la Commission
- Cabinet du Département du Marché Commun
- Cabinet du Département de Politique Economique, Monétaire et Financière
- Cabinet du Département des Droits de l'Homme, de la Bonne Gouvernance, et du Développement Humain et Social
- Cabinet du Département des Infrastructures et du Développement Durable

Contribution : Les Dépêches de Brazzaville

Imprimerie ADIAC Les Dépêches de Brazzaville

ÉTAT DES LIEUX DE LA CÉMAC

La crise financière mondiale a eu des répercussions sur la Communauté

La question a fait partie des points saillants évoqués dans le rapport sur le fonctionnement et l'évolution de la Cémac (2009-2010), rendu public par la Commission lors de la deuxième session ordinaire du parlement communautaire tenue en octobre dernier, à Malabo, en Guinée-Équatoriale.

Le document d'une douzaine de pages dresse un bilan synthétique des actions menées, pour la période 2009-2010, par l'ensemble des organes et institutions spécialisées de la Cémac. Il rend compte de la situation monétaire et bancaire, et trace les pistes des actions à conduire au cours de l'année 2011.

«L'environnement mondial dans lequel la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale a exercé ses activités en 2009 et 2010 est marqué par une importante récession économique consécutive à la crise financière et économique de la fin 2008», lit-on dans le rapport.

Dans ce contexte, la Cémac a enregistré des contreperformances très importantes en 2009, se traduisant par une baisse de la croissance, la détérioration des soldes budgétaires, la dégradation du compte courant, une évolution contrastée des agrégats monétaires et un léger repli des tensions inflationnistes.

«En effet, le repli du taux de croissance de la Cémac établi à 2,0% en 2009, contre 3,5% en 2008, a entraîné une dépréciation du PIB de 0,6 point par habitant, même si sur le front de l'inflation, l'évolution des prix à la consommation des ménages dans la zone Cémac a été en baisse en 2009, se situant à 4,3% contre 5,9% en 2008 en moyenne annuelle», poursuit le document.

Aussi, en matière des finances publiques, rappelle le texte, la baisse des recettes pétrolières a été observée dans tous les cinq pays producteurs.

Le dossier relève cependant qu'avec la reprise économique mondiale attendue en 2010, les perspectives économiques de la Cémac sont en légère amélioration, grâce à des initiatives entreprises par les instances communautaires.

«Des réponses régionales résultant des concertations régulières au sein du Comité de veille institué lors du sommet extraordinaire de la conférence des chefs d'État du 30 janvier 2009, ainsi que l'allocation de droits de tirage spéciaux (DTS), à hauteur de deux cent cinquante milliards par le FMI, conformément aux décisions du sommet du G20 du 2 avril 2009, renforçant la liquidité mondiale, ont-elles permis d'atténuer les effets récessifs de la crise mondiale», précise le texte.

Les activités conduites en 2009 et 2010 par l'Union économique obéissent aux orientations du Conseil des ministres, tenu à Bangui, en décembre 2008. Un accent particulier a été ainsi mis sur la visibilité du processus d'intégration, à travers la réalisation des projets concrets inscrits au programme économique régional et les perspectives de la communauté.

Évolution de la situation en zone Cémac

Le rapport fait état des activités intenses menées tant au niveau des instances ministérielles (Conseil des ministres et Comité ministériel) que de la conférence des chefs d'État. À cet effet, deux assises extraordinaires de la conférence des chefs d'État ont été organisées, respectivement le 30 janvier 2009 à Libreville, au Gabon, et le 7 juin 2010 à Brazzaville, au Congo, séparées par une session ordinaire en janvier 2010 à Bangui.



Les députés du parlement communautaire au moment de la présentation du rapport

«Au cours de ces assises, les chefs d'État ont eu à débattre des questions indispensables pour l'évolution de la Communauté, tout en passant en revue l'ensemble des problèmes sur son fonctionnement», indique le rapport. Les chefs d'État ont également mis en place de nouvelles institutions issues de la réforme institutionnelle de la Cémac, pris des mesures «drastiques» au sujet des placements opérés par la Banque des États de l'Afrique centrale et, enfin, donné des orientations précises sur la conduite d'un certain nombre de dossiers, dont celui de la compagnie aérienne Air Cémac. À cette occasion, les chefs d'État ont décidé des mesures nécessaires suivantes : le renforcement du système de contrôle du fonctionnement de la Communauté par l'installation du parlement communautaire et la création d'une Cour des comptes aux pouvoirs élargis ; l'accélération de la réduction des obstacles à la libre circulation des personnes dans l'espace Cémac ; l'institution du principe de rotation intégrale au niveau de tous les postes de responsabilité ; l'adoption et la mise en œuvre du programme économique régional.

Convergence macro-économique

Selon le document, un seul pays a su respecter les quatre critères de premier plan, en ce qui concerne la surveillance multilatérale. «Le critère de l'inflation, qui est resté relativement élevé, n'est par ailleurs satisfait que par deux pays (3% et 1,9%). Les soldes budgétaires se sont détériorés en 2009 après plusieurs années consécutives d'un solde budgétaire positif en progression, traduisant bien le caractère procyclique des finances publiques de la zone, lié à l'évolution des cours du pétrole», note-t-on.

«Les recommandations générales formulées sont axées sur les questions de stabilité macro-économique, de relance des investissements, d'amélioration du climat des affaires et d'approvisionnement de l'intégration régionale. En particulier, les États membres sont invités à poursuivre l'assainissement, et veiller à la stabilité des prix», souligne le document.

Il précise que les études et travaux économiques menés par la Commission, dans le

cadre du programme statistique pluriannuel 2008-2012 dans les domaines d'indice des prix à la consommation finale des ménages, des comptes nationaux, du commerce extérieur et de la base des données économiques, seront poursuivis.

«Le renforcement de la construction du marché commun s'est fait à travers la mise en œuvre des décisions relatives à la libre circulation des personnes, l'organisation de la journée Cémac, la poursuite des actions dans les domaines fiscaux et douaniers, tout comme dans les secteurs du commerce et de la concurrence», ajoute le texte.

Au titre des politiques sectorielles, l'essentiel des activités de la Commission, ces deux dernières années, a porté sur le transport aérien, notamment dans le cadre des activités visant la mise en place de la Compagnie aérienne communautaire Air Cémac, l'énergie, l'industrie, les mines, l'agriculture, l'environnement, les télécommunications, la santé, l'enseignement supérieur, la formation et la recherche, le renforcement du rôle de la femme et le sport.

Adoption et mise en œuvre du Programme économique régional (PER)

Son élaboration a été engagée dès le début des réformes institutionnelles de la Communauté. Elle a connu une accélération depuis l'adoption de son rapport final par la Conférence des chefs d'État, lors de sa session ordinaire tenue en janvier 2010, à Bangui, indique le texte.

En effet, le PER Cémac se décline en cinq axes suivants : la vision partagée, la bonne gouvernance et l'environnement des affaires, les infrastructures économiques et l'aménagement du territoire, le capital humain, le marché commun et la diversification économique.

Le PER présente un agenda d'émergence (2010-2025) en trois phases quinquennales pour la réalisation de la vision 2025 de la Cémac. La phase (2010-2015) consiste en la construction des fondements institutionnels de l'émergence ; la phase (2016-2020) vise l'ancrage des piliers de la diversification économique de la Communauté.

La période (2021-2025) a pour but de conso-

lider les phases précédentes. Au terme de sa réalisation, il conduira à la création d'un espace économique émergent au niveau de la Cémac, à l'horizon 2025.

Pour la mise en œuvre du PER, le rapport annonce l'élaboration d'un plan opérationnel 2011-2015. Il précise les projets de la première étape quinquennale d'exécution de ce programme économique régional.

En ce qui concerne le schéma de financement de la mise en œuvre du PER, le texte précise qu'il repose sur le principe de la création d'un «Fonds émergence Cémac». C'est la raison pour laquelle, la Conférence des chefs d'État, tenue à Bangui, les 16 et 17 janvier 2010, demanda la réalisation de l'étude de faisabilité d'un tel Fonds.

En fin de compte, le plan opérationnel (2011-2015) du PER présente trois atouts majeurs : un cadre institutionnel clair caractérisé par la déclinaison des axes en objectifs stratégiques, en programmes puis en projets ; un plan cohérent, dans lequel les projets de différents axes se renforcent les uns les autres et convergent vers un même objectif ; une approche programme permettant l'élaboration d'un budget programme pluriannuel qui facilite la recherche, la mobilisation et l'affectation des ressources aux projets déjà identifiés.

Quant au dispositif institutionnel de mise en œuvre du PER, il est constitué d'un Comité de pilotage, d'un Comité régional des experts et des Cellules nationales du PER.

Pour assurer un suivi rapproché et efficace d'une animation dynamique du Programme et d'assister au quotidien le Comité de pilotage, il est décidé de mettre en place une Cellule d'appui à la mise en œuvre du PER.

Coopération internationale

Au cours de la deuxième session, la Commission a poursuivi la concertation avec les autres organisations intergouvernementales, en vue de créer des synergies dans la mise en œuvre des projets communs.

Ainsi, la coopération avec l'Union européenne s'est poursuivie par la préparation des fiches des projets du Programme indicatif régional du dixième FED (Fond européen de développement) qui sera exécuté sur une période de cinq ans.

Avec la France, la rencontre a été marquée par la signature d'une convention de financement portant sur une aide budgétaire globale d'un montant de trente millions d'euros, destiné au financement des projets du PER et au renforcement des capacités de la Communauté.

Le document conclut en relevant qu'en 2009 et 2010, la Cémac s'est davantage rapprochée des préoccupations quotidiennes des populations, grâce à des interventions en matière de la libre circulation, la facilitation des transports et transit.

«Cette démarche sera poursuivie et renforcée. Dans ce sens, la mise en œuvre du Programme économique régional sera au cœur des initiatives visant à ébaucher les grandes orientations de la Cémac pour les quinze prochaines années», précise le rapport.

ALBUM SESSION PARLEMENTAIRE

Vue de la salle le jour de la présentation du rapport par le président de la Commission devant le Parlement communautaire



Le gouverneur de la beac répondant aux député sur la crise qu'a traversée l'institution

Les ambassadeurs et autres invités à la session parlementaire sur le rapport de la Cemac



Quelques responsables de la commission et représentants des institutions de la CEMAC ayant pris part à la première session du Parlement de la communauté



Benjamin Dira, Dg de la CEBREVIRHA



Dr Moka, Sg de l'OCEAC



Mme Nfono Edou, Dg École d'hôtellerie et de tourisme



Dr. Hervé Pascal Ndongo, Dg de ISIA



Leocio F. Esono Nze Oyama, DG de l'ISSEA



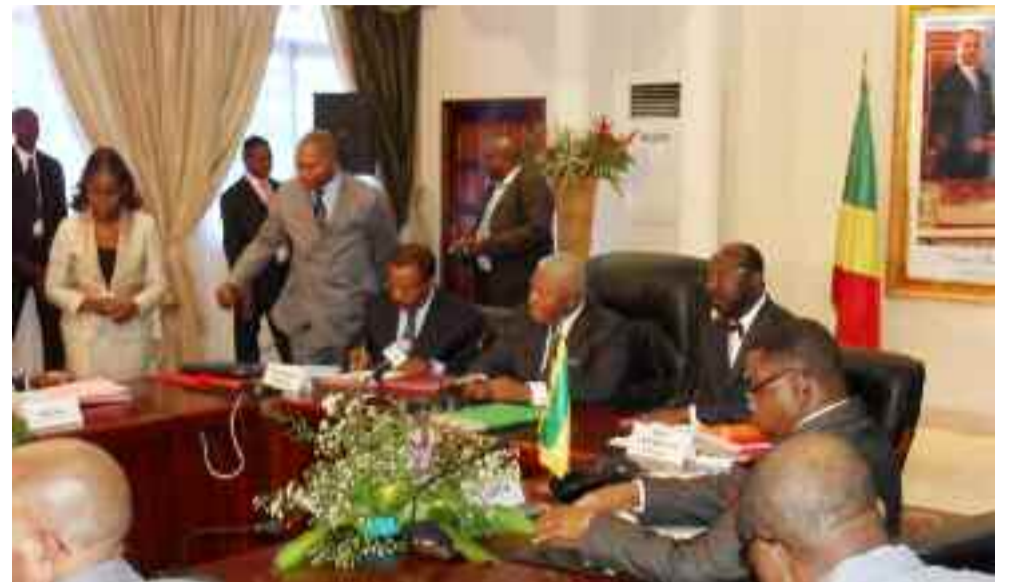
M. Benoît B. Bouato, secrétaire permanent, CPAC



M. Seny Boukar, Dg de PRASAC



Le président de la commission et le gouverneur de la Bdeac lors de la réception de clôture



Le président de la commission et le ministre d'État congolais de transport signent le mémorandum



Vues de la cérémonie de signature du mémorandum



Une vue des séances de travail des experts aéronautique



La photo de famille juste à la fin des travaux des ministres de Transport

AIR CÉMAC

Le chemin parcouru : de la décision de Yaoundé à l'Assemblée Générale constitutive du 19 novembre 2010

La disparition d'Air Afrique avait créé, en Afrique centrale, un vide que les États membres ont tenté, jour pour jour, depuis près d'une décennie, de combler par la création d'une compagnie aérienne communautaire.

La tenue à Brazzaville le 19 novembre 2010 de l'Assemblée Générale Constitutive qui consacre la création effective de la Compagnie Communautaire de Transport Aérien Air CEMAC, est l'aboutissement d'un long processus qui a débuté à Yaoundé il y a bientôt dix ans.

En effet, la volonté de création de cette entité économique remonte à l'adoption par la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC de l'Acte additionnel n° du 08 décembre 2001. Cette volonté de mise en œuvre de ce projet phare de la Communauté au regard même des attentes des populations, des opérateurs économiques et des dirigeants de la Région est passée par plusieurs étapes.

Les premières tentatives de mise en œuvre du projet

Suite à l'adoption de l'Acte additionnel du 8 décembre 2001, le Secrétariat Exécutif en son temps, a initié plusieurs tentatives de partenariat pour le lancement de la Compagnie Communautaire, il était d'autant plus fondé à le faire que, l'étude de faisabilité réalisée par Aéro consult et Log 21 deux Cabinets de la Région démontre la viabilité d'une Compagnie Communautaire en zone CEMAC.

C'est ainsi qu'ont été initiées des discussions et négociations avec successivement : EURALAIR, ROYAL AIR MAROC et BRUSSELS AIRLINES. Toutes ces tentatives se sont malheureusement avérées, pour diverses raisons, infructueuses.

La relance du dossier par la Commission

Au titre des priorités indiquées à N'Djamena par la 8^e Conférence des Chefs

d'Etat qui a transformé le Secrétariat Exécutif en Commission, figure en bonne place le projet Air CEMAC.

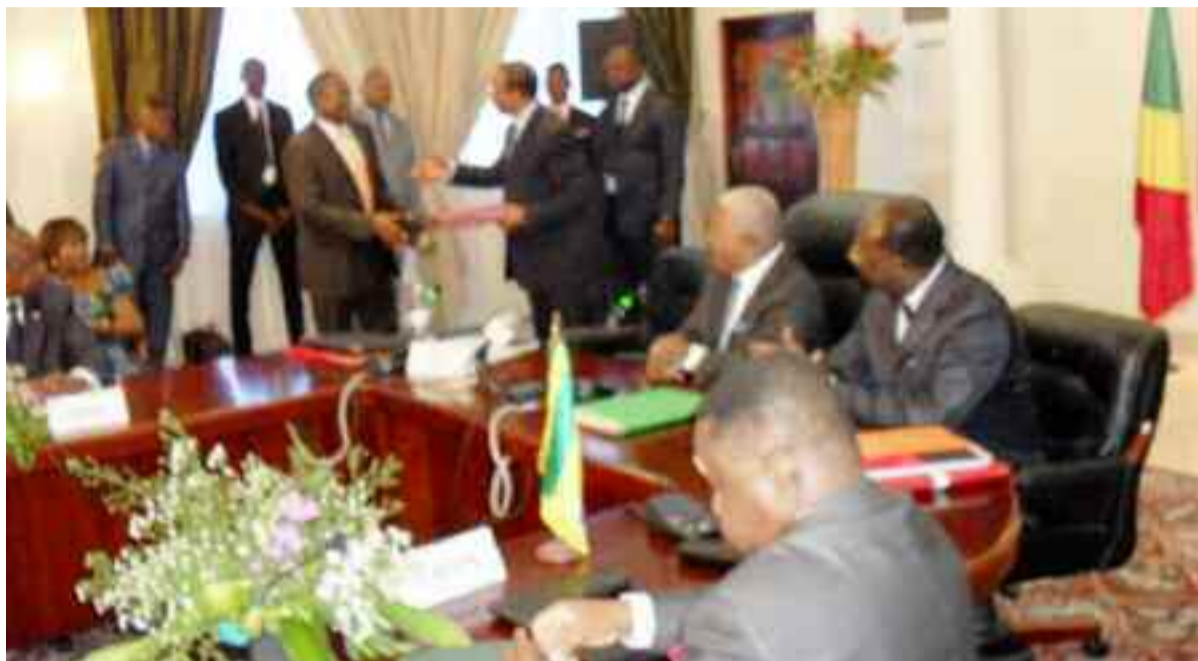
Pour le suivi méthodique du projet, le Conseil des Ministres de l'UEAC sur recommandation du Comité ad hoc des Ministres de l'Aviation Civile a par la suite, adopté la Décision n° 03/08-UEAC-066-CM-17 mettant en place un Comité de Pilotage Air CEMAC, présidé par le Vice Président de la Commission, et comprenant la BEAC, et la BDEAC.

Voulant obtenir des acquis rendant irréversible la réalisation du projet, le Comité de Pilotage va obtenir successivement de la part de tous les Etats membres, des droits de trafic de 3^e, 4^e, et 5^e libertés ; ainsi que la participation de ceux-ci au capital de la Compagnie sur la base d'une projection initiale de 30% pour les (6) six Etats membres à raison de 5% chacun.

Fort de ces fondamentaux (droits de trafic et ressources financières), nécessaires au développement opérationnel du projet, le Comité de Pilotage va dès lors, orienter son action vers la résolution deux questions majeures : la fixation du siège, et l'établissement d'un partenariat avec une Compagnie de référence incluant l'élaboration d'un business plan crédible.

Jusqu'à restée en suspens, à cause de son caractère sensible, la question du siège n'a été tranchée par la Conférence des Chefs d'Etat lors du Sommet de Bangui qu'en janvier 2010.

Quant à la recherche d'un partenariat de référence et suite aux instructions de la 9^{ème} Conférence ordinaire de la CEMAC à Yaoundé en juin 2008, le Comité de Pilotage a ouvert avec le soutien de African Airlines Associa-



Le président de la commission échange les copies signées de l'accord avec le représentant de la South african Airways

tion (l'AFRAA) des négociations avec la Compagnie South African Airways (SAA) en novembre 2008 avec la signature d'un Memorandum envisageant une coopération avec la Commission pour l'établissement d'Air CEMAC. L'objectif initial visait un partenariat stratégique impliquant une prise de participation par SAA au Capital d'Air CEMAC.

Mais en cours de négociation, cette option initiale étant plus longue à réaliser, du fait notamment des règles internes de gouvernance applicables aux entreprises publiques Sud Africaines, le Comité de pilotage et SAA on convenu le 02 septembre 2010 à Johannesburg de privilégier une option alternative. Celle-ci est basée sur un partenariat technique par la fourniture d'une assistance opérationnelle pour le lancement dans des

délais raisonnables d'Air CEMAC.

L'Accord-cadre du 19 novembre 2010 signé au cours de la réunion du Comité ad hoc des Ministres de l'Aviation Civile à Brazzaville détermine et précise le champ de cette coopération technique et les conditions et délais de sa réalisation. Ce troisième Memorandum (le 2^e ayant mis en place le Comité de Pilotage conjoint) clôture en quelque sorte les négociations institutionnelles CEMAC-SAA. Une fois définitivement établie, après son enregistrement en tant que société, Air CEMAC à travers ses instances habilitées, finalisera le cadre général du Memorandum par la signature avec SAA de contrats spécifiques qui seront autant d'annexes complétant le MoU du 19 novembre 2010.

Disposant désormais de l'ensemble des ressources et moyens permettant

de réaliser le projet, le Comité de pilotage avait programmé le jour même de la signature du Memorandum d'entente et de partenariat avec SAA, la convocation de l'Assemblée Générale Constitutive d'Air CEMAC.

Il s'agit maintenant de passer à la mise en place des structures opérationnelles de la Compagnie en s'appuyant sur l'équipe projet que SAA mettra à la disposition d'Air CEMAC.

Perspectives

Projet économique régional d'envergure, le capital d'Air CEMAC, aujourd'hui entièrement détenu par les Etats membres de la Communauté et la BDEAC a vocation, à terme, de s'ouvrir à d'autres investisseurs. De telle sorte qu'on puisse retrouver une géographie de capital comprenant : les États Membres, la BDEAC, le secteur privé et le Partenaire extérieur.

Cette perspective au delà des conditions particulières de création ayant nécessité une forte implication des Etats s'impose d'ores et déjà comme une exigence incontournable. Ce sera, au demeurant davantage le gage d'un mode de gestion strictement privé auquel est voué la Compagnie pour tenir la concurrence. Cette ouverture programmée du capital versera aussi son augmentation.



Le groupe des experts de la South african airways



Une vue d'une partie des experts de la Cemac

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMPAGNIE AIR CEMAC

Le Conseil d'Administration de la toute jeune compagnie sous régionale, Air Cemac est composée de neuf membres dont :

- Six administrateurs représentant chacun des États membres de la Cemac et actionnaires de la compagnie Air Cemac ;
- Trois administrateurs représentant les institutions de la Communauté à travers la Bdeac.

Ces neuf personnes ayant la charges de diriger les premiers pas de Air Cemac sont :

- Cameroun : Dr. KOMIDOR N.JIMOLUH, Ambassadeur de la République du Cameroun près la République du Congo ;
- Centrafrique : SONNY Mpokomandji, Conseiller Spécial du Premier Ministre
- Congo : Marcel MBANI, Inspecteur Principal du Trésor ;
- Gabon : Robin MINTSA MI OWONO, Directeur Général Adjoint de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) ;
- Guinée Equatoriale : Genaro ABESO OSA ;
- Tchad : M. GUELPINA Ceubah, Directeur Général de l'Autorité Aéronautique.
- BDEAC : Samuel OBAM MBOM, Vice Président BDEAC ;
- Commission : Jean Marie MAGUENA, Vice Président Commission de la CEMAC ;
- BEAC : Joachim LEMA OKILI, Directeur Général des Etudes, Finances et Relations Internationales de la BEAC

CEMAC

Communiqué final de la réunion des ministres des États membres en charge de l'Aviation civile

À l'issue de la rencontre des ministres, le 19 novembre, à Brazzaville, un communiqué final a été rendu public, dont voici la teneur :

«Sur invitation de la Commission de la Cémac, les ministres en charge de l'Aviation civile des États membres de la Cémac se sont réunis en comité ad hoc, à Brazzaville, ce 19 novembre 2010, sous la présidence de son excellence Isidore Mvouba, Ministre d'État, coordonnateur du pôle des Infrastructures de base, Ministre des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande de la République du Congo.

Étaient présents :

Pour la République centrafricaine,
-Son excellence Parfait Anicet MBAY, Ministre d'État aux Transports et à l'Aviation Civile

Pour la République Gabonaise,
-Son excellence Rémy OSSELE NDONG, Ministre des Transports

Pour la République de Guinée-Équatoriale,
-Son excellence Joaquin ELEMA BORENGUE, vice-ministre des Transports, Technologie, Postes et Télécommunications

Pour la République du Tchad,
-Son excellence MAHADIE OUTHMAN ISSA, Secrétaire d'État aux Infrastructures et aux Transports

Pour la République du Congo,
-Son excellence Martin Parfait Aimé COUSSOUD MAVOUNGOU, Ministre Délégué auprès du Ministre d'État, Coordonnateur du Pôle des Infrastructures de base, Ministre des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande, Chargé de la Marine Marchande.
-Son excellence Josué Rodrigue NGOUONIMBA, Ministre Délégué auprès du Ministre d'État, Coordonnateur du Pôle Économique, Ministre de l'Économie du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration chargé de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration.

Pour la République du Cameroun,
-Son excellence DR KOMIDOR NJIMOLUH, ambassadeur de la République du Cameroun en République du Congo

Pour la commission
-Monsieur ANTOINE NTSIMI, président de la commission de la Cémac, -
Monsieur JEAN MARIE MAGUENA, vice-président de la Commission de la Cémac, président du Comité de pilotage
-Dr BERNARD ZOBBA, commissaire en charge des infrastructures et du développement durable à la commission de la Cémac

Pour la compagnie aérienne SOUTH AFRICAN AIRWAYS,
-Monsieur MUSA ZWANE, CEO technique, représentant la directrice générale de SAA
-Monsieur TEBAGO TSIMANE responsable des opérations sols de SAA
-Monsieur JASON KRAUSE, directeur de développement des affaires
-Madame WILMIEN SCHUTTE, responsable des projets stratégiques
-Commandant CLIVE FISHER, responsable des opérations aériennes
-Madame SERAHO CHANTAL, représentation SAA en RDC



Le vice président de la commission, Jean Marie Maguena

La cérémonie d'ouverture officielle a été marquée par l'allocation de circonstance de son excellence ISIDORE MVOUBA,

Dans son allocution, il a souligné le fait que le sujet en débat sera gravé dans l'histoire de la communauté, si toutes les volontés sont mises en convergence, mues par l'engagement de nos chefs d'État dans l'accomplissement du rêve de créer un instrument communautaire de transport aérien dans la zone Cémac.

Il s'est réjoui, au nom du président Denis Sassou N'Guesso, de ce que Brazzaville ait été choisie pour abriter le siège de la nouvelle compagnie.

Il a rappelé que le Congo qui apprécie ce choix à sa juste valeur, mesure l'étendue de sa responsabilité et s'engage à ne ménager aucun effort pour mériter la confiance qui lui a été faite.

Il a demandé à ses collègues d'aller à l'essentiel dans la mesure où nos chefs d'État ont fait leur part de travail et rien ne devait plus justifier tout retard dans la mise en route de cette compagnie tant attendue par nos populations.

À l'ouverture des travaux, un bureau de séance a été mis en place, et composé comme suit :

Présidence : Congo
Vice- présidence : RCA
Rapporteur : Cémac

L'ordre du jour suivant a été adopté :

- Point 1 : compte rendu des travaux du Comité de pilotage
- Point 2 : approbation des textes
 - a) Des statuts de la compagnie communautaire
 - b) Du pacte des actionnaires

- c) Du protocole d'accord entre les États membres
- d) Résolution relative à la mise place d'un comité de suivi

Point 3 : choix du logo de la compagnie communautaire

Point 4 : présentation du business plan

Point 6 : présentation de l'accord cadre d'assistance technique avec SOUTH AFRICAN AIRWAYS (SAA)

Point 7 : synthèse de la négociation Cémac - SAA

Point 8 : signature de l'accord cadre avec SAA

Point 8 : divers

Après avoir suivi avec intérêt le compte rendu des travaux du Comité de pilotage, les ministres ont approuvé avec amendements les statuts de la compagnie communautaire, le pacte des actionnaires, le protocole d'accord entre les États membres de la Cémac et la résolution mettant en place un comité de suivi auquel participeront les ministres en charge de l'aviation civile. Ensuite les ministres ont fait le choix définitif du logo de la compagnie communautaire.

Les ministres ont également suivi la présentation du business plan qui sera actualisé en prenant en compte les hypothèses récentes, et celle du memorandum d'entente présenté par SOUTH AFRICAN AIRWAYS, partenaire technique.

À la suite de quoi, les ministres ont autorisé la signature de l'accord cadre d'assistance technique de SAA qu'ils ont également signé.

Après avoir suivi la synthèse de la négociation Cémac-SAA, les ministres ont félicité le président et les membres du Comité de pilotage pour la qualité du travail abattu.

Aucun divers n'a été inscrit à l'ordre du jour, la séance a été levée.

L'assemblée générale constitutive de la compagnie aérienne communautaire s'est tenue dans l'après-midi. Au cours de cette assemblée, les ministres ont adopté les statuts de la compagnie communautaire, le pacte des actionnaires et le protocole d'accord entre les États membres de la Cémac.

Ils se sont engagés à nommer leurs administrateurs sous huitaine.

Les cabinets DELOITTE et PRICE WATERHOUSE ont été nommés respectivement commissaire aux comptes et suppléant.

Au terme des travaux des deux réunions, les ministres ont adressé une motion de remerciement à son excellence Denis SASSOU N'GUESSO, président de la République du Congo, président en exercice de la Communauté, au gouvernement et au peuple congolais.

Brazzaville, le 19 novembre 2010

Pour le Comité ad hoc des Ministres en charge de l'Aviation civile des États membres de la Cémac,

Le Ministre d'État, Coordonnateur du Pôle des Infrastructures de base, Ministre des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande

Isidore MVOUBA

INTÉGRATION SOUS-RÉGIONALE

Motion spéciale de remerciements au président Denis Sassou N'Gusso

Le document a été initié au terme de la réunion du Comité ad hoc des ministres en charge de l'Aviation civile de la Cémac.

Le texte stipule : «*Nous, ministres chargés de l'Aviation civile des États membres de la Cémac, réunis à Brazzaville, ce 19 novembre 2010, à l'occasion de la création de la compagnie communautaire Air Cémac, adressons nos plus vifs remerciements et notre profonde gratitude à son excellence M Denis Sassou N'Gusso, président de la République du Congo, chef de l'État, à son gouvernement et au peuple congolais pour l'accueil chaleureux et la cordiale hospitalité qui nous ont été réservés pendant notre séjour au Congo.*

Nous tenons aussi à lui témoigner notre sincère reconnaissance pour les efforts inlassables qu'il ne cesse de déployer en faveur de l'intégration politique, économique et social entre les États africains en général et ceux de la Communauté économique et monétaire Air Cémac, lui exprimons notre soutien indéfectible et l'encourageons à continuer ses efforts pour promouvoir un développement sûr et régulier du transport aérien en Afrique.



La représentante du Tchad, Mme Mahadie Outhman Issa, Secrétaire d'État aux Infrastructures et aux transports

REUNION DU COLLEGE DE SURVEILLANCE MULTILATERALE

COMMUNIQUE DE PRESSE

La 20^e réunion du Collège de Surveillance multilatérale de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale s'est tenue à Douala les 16 et 17 décembre 2010 dans les locaux de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, sous la présidence de M. Benoît KETCHEKEMEN, Directeur de la Surveillance Multilatérale et des Finances Publiques à la Commission de la CEMAC. Y ont pris part les membres statutaires comprenant les Représentants de tous les Etats membres, de la BEAC et de la Commission de la CEMAC. Au cours de cette séance, le Collège a examiné et approuvé le Rapport intérimaire de la surveillance multilatérale pour l'année 2010 et les perspectives pour 2011. Ce rapport, qui sera soumis pour adoption au prochain conseil des Ministres, fait ressortir la situation de la CEMAC au plan macroéconomique et social ainsi qu'en matière de convergence et de ses relations avec la communauté financière internationale.

Au plan macroéconomique, l'activité économique de la Communauté au cours de l'année 2010 bénéficierait de la reprise de la demande mondiale. Cette situation se traduirait, au plan sous-régional, par une consolidation de la croissance, une baisse des tensions inflationnistes, un

raffermissement du solde budgétaire global et de la situation monétaire, et une contraction du déficit des transactions courantes. Ainsi, la croissance économique s'établirait à 4,1% et l'inflation à 2,3%. Cette embellie de l'activité devrait se poursuivre en 2011 avec une croissance économique avoisinant 4,5% et une inflation contenue à 3%. Cependant, ces perspectives resteraient fragiles. En effet, en faisant l'hypothèse d'une dégradation de l'environnement international en 2011 provoquant une baisse du prix de pétrole, l'on pourrait assister à un ralentissement de l'activité de la CEMAC (3,6%) et une contraction importante des recettes budgétaires (-8,8%).

Au plan social, la situation s'est dégradée de manière générale en liaison avec la crise économique mondiale qui a entraîné une baisse du rythme de réduction de la pauvreté dans les pays en développement en général, et ceux de la CEMAC en particulier, retardant ainsi l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement. De même, suivant l'indice de développement humain du PNUD, les pays de la CEMAC enregistrent un classement globalement moins reluisant.

En matière de convergence, la Communauté respecterait trois critères sur quatre, celui relatif à la

non-accumulation d'arriérés pendant la gestion courante n'étant pas respecté. Par pays, les résultats seraient les suivants: le Gabon observerait les quatre critères. La Guinée Equatoriale en respecterait trois à l'exception de celui relatif à l'inflation. Le Cameroun, la Centrafrique, le Congo et le Tchad observeraient deux critères hormis ceux relatifs à l'inflation et à l'endettement public pour le Cameroun, la Centrafrique et le Tchad, et ceux portant sur le solde budgétaire de base et l'endettement public pour le Congo.

S'agissant des relations avec les institutions financières internationales, celles-ci demeurent globalement satisfaisantes aussi bien au niveau des institutions communautaires qu'au niveau des Etats.

Enfin, les membres du Collège se sont séparés après avoir formulé des remerciements à l'endroit des autorités camerounaises. Ils ont convenu de se retrouver lors de leur prochaine réunion prévue au mois de juin 2011.

Fait à Douala, le 17 décembre 2010

**P. le Président de la Commission,
P.O. Le Directeur de la Surveillance
Multilatérale et des Finances
Publiques
Benoît KETCHEKEMEN**

LE PROGRAMME ECONOMIQUE REGIONAL EN BREF

Bâti sur un slogan «faire de la CEMAC un espace économique intégré émergent, où règne la sécurité, la solidarité et la bonne gouvernance, au service du développement humain», le PER CEMAC se décline en 5 axes, 12 objectifs stratégiques, 29 programmes et 86 projets :

1.LES AXES :

- Axe 1. Vision partagée
- Axe 2. Bonne gouvernance et environnement des affaires
- Axe 3. Infrastructures économiques et aménagement du territoire
- Axe 4. Capital humain
- Axe 5. Marché commun et diversification économique

2.LES OBJECTIFS

- Assurer un pilotage efficace et une appropriation du PER au niveau de chaque Etat membre
- Assurer une large diffusion de la Vision CEMAC 2025 et du PER,
- Valoriser le patrimoine culturel et favoriser le rapprochement des citoyens de la CEMAC
- consolider la Bonne Gouvernance
- améliorer l'environnement des affaires et promouvoir l'investissement
- approfondir l'intégration Economique
- Développer l'infrastructure économique de soutien à la compétitivité
- Assurer un aménagement durable, équilibré et solidaire de l'espace CEMAC
- Développer les Ressources humaines
- Renforcer les systèmes de santé
- Accélérer la mise en œuvre du Marché Commun
- Promouvoir la diversification économique

3.LES PROGRAMMES

Les programmes sont une vision globale d'un domaine décomposables en projets. Sur les vingt et neuf que comporte le PER, on peut relever à titre indicatif :

- Mise en place du cadre institutionnel du PER
- Élaboration de PER CEMAC Volet pays
- Communication et promotion du PER CEMAC
- Programme « Cultures partagées »
- Renforcement de la Gouvernance des Organes et Institution Communautaires
- Programme Régional de Lutte contre les Grandes Endémies
- Renforcement du Marché Commun



M. Mohammadou, Conseiller en charge du PER

- Libre Circulation des Personnes et Droit d'Établissement
- Politiques Communes des Secteurs de diversification économique
- Coopération et accès aux marchés d'exportation

4.LES PROJETS

Des quatre vingt et six projets, ont peut citer entre autres :

- Mise en place du cadre institutionnel de mise en œuvre et de pilotage du PER
- Mise en place de la Cellule d'Appui à la mise en œuvre du PER
- Élaboration et mise à jour pour chaque Etat membre de PER CEMAC volet pays
- Elaboration et opérationnalisation d'une stratégie de communication et de promotion du PER
- Mobilisation des partenaires financiers pour le financement du PER
- Projet d'appui au CICIBA (Centre international des Civilisations Bantous) Libreville Gabon
- Projet identités partagées
- Renforcement des capacités de la Commission
- Renforcement de la liberté
- politique Agricole Commune d'établissement par corps de métier
- Politique Commune du Secteur Bois et Economie Forestière
- Politique Touristique Commune
- Politique Commune de raffinage et de distribution de produits pétroliers
- Appuis aux négociations, à la mise en œuvre et au suivi des APE
- Accords de libres échanges régionaux

Message de fin d'année du président au personnel de la Commission

Chers collaborateurs,

Au moment où le monde célèbre les fêtes de fin d'année, qu'il me soit permis d'adresser mes meilleurs souhaits de paix et de réussite à vous et à tous ceux qui vous sont chers!

Comme vous le savez, l'année qui commence marque le début de la mise en œuvre du Programme Economique Régional (PER), élément essentiel du grand chantier de réforme entamé il y a quelques années. Le PER et le renforcement des capacités de la Commission caractérisé par la réorientation du personnel et une gestion moderne des ressources humaines, vont révolutionner la marche de notre organisation.

Pour atteindre les objectifs que la Commission s'est fixée, nous ne lésinerons sur aucun moyen et aucune occasion pour concrétiser cette vision de faire de la sous région d'ici 2025, «un espace économique intégré où règne la sécurité, la solidarité et la bonne gouvernance au service du développement.» J'invite donc chacun de vous à donner le meilleur de lui-même. Car, désormais, chaque collaborateur sera lié à l'institution par un contrat de performance sur la base de laquelle il sera périodiquement évalué.

Pour nous inscrire dans cette logique avec détermination, j'ai décidé que la première activité dès le 17 janvier 2011 soit la Convention du Personnel qui sera un moment fort d'échanges, de partage et de mobilisation. Elle sera en particulier l'occasion de s'appesantir sur les défis majeurs de la Commission et les moyens de les relever. Nous entendons sortir de cette convention avec un planning des activités orientées vers le résultat, seul moyen de faire l'économie de nos ressources et de nos énergies.

Bonne et Heureuse Année 2011 !

Vive la CEMAC !

Annnonce

Afin de marquer le début 2011, première année de la mise en œuvre du Programme Economique Régional, l'ensemble du personnel de la Commission de la CEMAC, ainsi que quelques invités, se réunira le 17 janvier 2011 à Bangui dans le cadre d'une Convention qui sera un moment fort d'échanges, de partage et de mobilisation.

Organisée pour la première fois, la Convention sera en particulier l'occasion de s'appesantir sur les défis majeurs qui interpellent actuellement la Commission et la manière dont cette dernière compte s'organiser pour les relever.